

COMMUNE DE CONCOULES



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 26 mars 2025, affichée le 26 mars 2025.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20250404 05

Budget principal

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 797 229,54 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement			
Excédent de l'exercice	(A)	+	105 613,58 €
Excédents antérieurs reportés	(B)	+	691 615,96 €
Excédent à affecter (hors restes à réaliser)	(C=A+B)	+	797 229,54 €
Besoin de financement			
Solde d'exécution d'investissement : Dépense 001	(D)	-	17 229,46 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	(E)	-	71 763,94 €
Besoin de financement	(F=D+E)	-	88 993,40 €
Affectation			
	(C=G+H)		797 229,54 €
1) Affectation en réserves recette 1068 en investissement	(G)		88 993,40 €
2) Report en fonctionnement recette 002	(H)		708 236,14 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL